

BTSA Aménagements Paysagers en 2 ans Un diplôme vers l'emploi !

Diplôme d'Etat du Ministère de l'Agriculture de niveau 5
N° de fiche RNCP : 17218



Erasmus+



Métiers visés et débouchés

CHEF.FE D'ÉQUIPE PAYSAGISTE

Chef et cheffe d'équipe paysagiste encadrer les ouvriers-ères dans la réalisation des opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien.

CONDUCTEUR.TRICE DE TRAVAUX PAYSAGERS

Conducteur et conductrice de travaux paysagers organise et supervise les chantiers de création et d'entretien.

TECHNICIEN.NE DE BUREAU

Technicien et technicienne de bureau d'étude établit les études, les plans et les dossiers liés aux ouvrages paysagers et surveille la conformité des travaux d'exécution.

Objectif

Valider le BTSA Aménagement Paysagers, Diplôme de niveau 5 du Ministère de l'Agriculture

La formation permet d'acquérir les compétences suivantes :

- **Assumer les responsabilités d'encadrement** dans des organismes, des entreprises du paysage, des collectivités territoriales, des entreprises forestières, le service à la personne.
- **Devenir chef d'équipe**, chef de chantier, responsable de travaux, conducteur de travaux, jardinier en chef, technicien agent de maîtrise.

♣ **Poursuite d'études possibles** : Licence professionnelle, classe préparatoire scientifique pour faire une école d'ingénieur ou une école nationale supérieure

Organisation de la formation

- ♣ Formation d'une durée de **1350 h maximum**
- ♣ Date : **entrée en septembre** ou selon les compétences visées et/ou nécessaires
- ♣ **Délai d'accès à la formation** : Au maximum dans les 3 mois qui suivent le début du contrat
- ♣ **Alternance** : 19 semaines de cours au CFA en 1^{ère} et 20 semaines de cours en 2^{ème} année (35 h hebdomadaires) en moyenne et 5 semaines de congés payés par an

Public

Tout public, y compris en situation de handicap, satisfaisant aux conditions d'admission au diplôme.

Pré-requis d'entrée en formation

- ♣ Etre titulaire de tout diplôme ou titre de **niveau 4**
- ♣ Au-delà de 29 ans possible sous condition : contacter le CFA
- ♣ Signer un **contrat d'apprentissage** ou de professionnalisation

Admission

- ♣ **Parcoursup** ou **dossier de candidature** à demander auprès du CFA
- ♣ **Entretien** avec l'équipe pédagogique
- ♣ **Tests de positionnement** (individualisation du parcours possible)

CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC

☎ 02 98 20 00 08 - 📠 02 98 20 04 28

📧 cfppa.hanvec@educagri.fr 🌐 www.kerliver.com

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Châteaulin - Morlaix - Kerliver

Formation par apprentissage

Modalités pédagogiques

- ♣ Cours en salle - Salle informatique - Centre de ressources
- ♣ Mises en situation professionnelle - Plateaux techniques
- ♣ Sorties pédagogiques
- ♣ Activités pluridisciplinaires
- ♣ Accompagnement personnalisé - Tutorat - FAD

Modalités d'évaluation

- ♣ **Certification du diplôme** : Contrôles en cours de formation et épreuves terminales

Contenu de la formation

♣ **Domaine commun** :

Mathématiques, Informatique, Anglais, Communication, Education Socio Culturelle, Economie, Droit, Gestion, Education Physique et Sportive

♣ **Domaine professionnel** :

Connaissance des végétaux, Gestion des espaces paysagers, Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager, Gestion technico-économique des chantiers, Participation à l'élaboration de projet d'aménagement paysagers

Insertion / Indicateurs

- ♣ 78 % de **réussite** aux examens (2021)
- ♣ **90 %** de **satisfaction** (2021)
- ♣ Possibilité de poursuivre en Licence pro, classe préparatoire...
- ♣ 12 mois après la formation (sortis en 2019) :
 - 33 % de poursuite d'études après examens
 - 65 % sur le marché du travail dont 43 % en emploi

Frais, salaires et aides

♣ **Formation gratuite** : les coûts de formation sont pris en charge par les Organismes Financeurs de l'Apprentissage (OPCO).

♣ Simulation de la **rémunération et des aides** : alternance.emploi.gouv.fr

♣ Aide possible aux **frais annexes** (hébergement, restauration, premier équipement, permis)

NB : Pour la rémunération des contrats en 1 an, contacter le CFA.

Salaire des apprenti-es (Salaire de base pouvant être ajusté en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti)				
Période d'apprentissage / Âge	De 16 à 18 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 26 ans	Plus de 26 ans
1 ^{ère} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^{ème} année	39 %	51 %	61 %	100 %

Transport / Restauration / Hébergement

♣ **Navette** possible entre le lycée de l'Aulne à Châteaulin et Kerliver (17,25 €/semaine) et/ou la gare de Châteaulin et Kerliver (2,65 € pour un trajet par semaine et 5,25 € pour un aller-retour par semaine)

♣ Possibilité d'**internat** à Châteaulin avec petit-déjeuner et dîner (21,20 €/semaine)

♣ **Demi-pension** = déjeuner possible à Kerliver (28,10 €/semaine)

Accompagnement

- ♣ **Entretien** avec l'équipe pédagogique et **soutien** scolaire
- ♣ **Aménagements** de parcours individualisé
- ♣ **Appui** à la signature du contrat d'apprentissage

Les + de la formation

- ♣ Attestation valant **CACES**
- ♣ Accompagnement au Projet Professionnel
- ♣ Projet sportif
- ♣ Stage en France ou à l'étranger **Erasmus** ou **voyage d'étude** (unité facultative mobilité, sous réserve de financements (actions, subventions))

Accessibilité



Nos bâtiments sont accessibles aux personnes en situation d'handicap

Contacts

- ♣ **Coordinateur.rice de formation** : Florence COSTE SIREUDE
- ♣ **Secrétariat du CFA** : 02 98 20 00 08

CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC

☎ 02 98 20 00 08 - 📠 02 98 20 04 28

💻 cfppa.hanvec@educagri.fr 🌐 www.kerliver.com

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Châteaulin - Morlaix - Kerliver